



## AVIS AUX CERCLES 2021 / N°24

LL/EL/52

Bruxelles, le 14 juillet 2021

### 1. COMMUNIQUES DE LA LBFA

- 1.1. Louvain-La-Neuve – demandes d’organisations
- 1.2. Calendrier Hiver – encodage des demandes d’organisation 21-22
- 1.3. Championnat de Belgique de Marathon – 11/09/2021
- 1.4. Communication de la Commission fr. des officiels - règlements
- 1.5. Marche Nordique – nouveau club confirmé - VLFMN

### 1. COMMUNIQUES DE LA LBFA

#### 1.1. Louvain-La-Neuve – demandes d’organisations

Les clubs peuvent dès à présent renvoyer leur demande d’organisation dans le Hall indoor de Louvain La Neuve ; date limite pour la rentrée du formulaire de demande, le 16/08/2021.

Ci-joint, vous trouverez

- a) Le contrat de location
- b) Le formulaire de demande d’organisation

Veuillez être attentifs au calendrier indoor (publié sur notre site) et à respecter les ordres de priorité :

- a. Championnats de Belgique et LBFA
- b. Championnats provinciaux
- c. Compétitions internationales
- d. Compétitions de cercles affiliés
- e. Autres compétitions

La LBFA communiquera les attributions de compétitions pour le 23/08/2021 au plus tard.

#### 1.2. Calendrier Hiver – encodage des demandes d’organisation 21-22

Les clubs sont invités à encoder leurs demandes d’organisation indoor et cross 2021-2022 via **L’EXTRANET LBFA FEDINSIDE**.

Merci de respecter le planning suivant :

- Les clubs encodent leurs demandes d’organisation **du 19/07/2021 au 05/09/2021**.

**Attention** : les éventuelles compétitions organisées à Louvain-La-Neuve ne doivent être encodées qu’après l’accord de la LBFA.

**Important :**

**Encoder les coordonnées de contact du directeur et secrétaire de réunion  
(pour rappel, le directeur de réunion doit être en possession d'un diplôme d'officiel !)**

- Discussion et validation du calendrier provincial au sein des comités provinciaux. Les comités provinciaux transmettent, **avant le 13/09/2021**, au secrétariat de la LBFA les corrections à effectuer.

La LBFA attire l'attention des clubs et comités provinciaux sur l'importance de tenir le planning repris ci-dessus.

Pour tout renseignement complémentaire ou difficulté, vous pouvez contacter Evelyne Larose au 02/474.72.08 ou Gaël Collin au 02/474.72.05

**1.3. Championnat de Belgique de Marathon – 11/09/2021**

Le Championnat de Belgique de Marathon se déroulera le 11/09/2021 à Anvers. De plus amples informations vous seront communiquées très prochainement.

**1.4. Communication de la Commission fr. des officiels - règlements**

**Procédure de départ chez les masters**

Utilisation des blocs de départ pour les athlètes masters :

L'utilisation des blocs de départ en compétition pour la catégorie de masters est obligatoire sauf pour les compétitions exclusivement réservées à cette catégorie et pour les compétitions qui ont programmé préalablement des courses spécifiques Masters. Dans ce dernier cas, des séries spécifiques avec exclusivement des Masters doivent être établies.

**Départs**

La CFO souhaite rappeler la règle 16.5 :

Au commandement « A vos marques » ou « Prêts », selon le cas, tous les athlètes prendront immédiatement et sans délai leur position complète et finale de départ.

En cas de non-respect de cette règle, le Juge-arbitre pourra délivrer à l'athlète un avertissement pour attitude incorrecte (et le disqualifier en cas de seconde infraction à la règle lors de la même compétition).

**Rappel concernant les faux départs**

- Courses individuelles

Cadets à masters : tout athlète responsable d'avoir provoqué un faux départ sera disqualifié.

Dans une compétition ou course exclusivement masters : disqualification après le deuxième faux départ personnel dans la même course.

BPM : disqualification après le deuxième faux départ personnel dans la même course.

- Epreuves combinées

Cadets à masters : un seul faux départ par course sera toléré sans la disqualification du ou des athlète(s) ayant provoqué le faux départ. Tout athlète responsable de faux départs supplémentaires dans la course sera disqualifié.

Dans une compétition exclusivement masters : disqualification après le deuxième faux départ personnel dans la même course.

BPM : disqualification après trois faux départs personnels dans la même course.

Catégorie	Type Faux Départ / Rappel	Individuelle		Epreuves Combinées	
		Responsable	Autres	Responsable	Autres
> BPM	1 <sup>er</sup> de la course		-		
	> 1 <sup>er</sup> de la course		-		-
BPM	1 <sup>er</sup> de l'athlète		-		-
	2 <sup>ème</sup> de l'athlète		-		-
	3 <sup>ème</sup> de l'athlète	Impossible			-
Toutes	Technique	-		-	
	Gêne		-		-
Courses Exclusivement Masters	1 <sup>er</sup> de l'athlète		-		-
	2 <sup>ème</sup> de l'athlète		-		-

### Chaussures – semelle et talon (5.5)

La règle 5.5 des règles de compétition et règles techniques de World Athletics ne s'applique pas pour les compétitions exclusivement réservées aux Masters et pour les compétitions qui ont programmé préalablement des courses spécifiques Masters. Dans ce dernier cas, des séries spécifiques avec exclusivement des Masters doivent être établies.

Les masters peuvent courir avec des chaussures avec pointes dont la semelle a une épaisseur de 30mm maximum et des chaussures sans pointes dont la semelle est de maximum 40mm d'épaisseur. (5.13.3 WMA competition and technical rules).

Pour toutes les autres catégories, la règle 5.5 est d'application. La liste des chaussures approuvées par World Athletics peut être consultée sur <https://www.worldathletics.org/about-iaaf/documents/technical-information>. Cette liste est régulièrement mise à jour.

### **1.5. Marche Nordique – nouveau club confirmé - VLFMN**

La demande d'agrément du cercle-Marche nordique «Vert la Forme» a été confirmée par le Comité directeur LBFA.

NOM : Vert la Forme ASBL

SIGLE : VLFMN

Secrétaire : Alain Greffe

Email : vertlaforme@gmail.com